

Patrick Bloche prône un aménagement de la loi de 1881

Intervenant lors du 13e Congrès de la presse française à Lille, Patrick Bloche, président du groupe d'étude de l'Assemblée nationale sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication a affirmé la nécessité d'un aménagement de la loi de 1881 pour l'adapter à l'édition d'informations en ligne. Ainsi, il conviendrait selon lui de définir les sites d'information, préciser le statut de l'entreprise de presse qui peut n'avoir d'activité qu'en ligne, donner un statut au journaliste en ligne, adapter une série de dispositions (dépôt légal, droit de réponse, responsabilité en cascade?), créer un cadre stable pour les droits d'auteur. « En transcrivant plusieurs dispositions, on peut rapprocher internet de la presse en ligne et pas de l'audiovisuel. Cela nécessite une redéfinition de la communication au public et pourrait permettre de pérenniser certaines aides à la presse sur les activités en ligne », a-t-il conclu.